

Formation Professionnelle « Devenir Mon Accompagnateur Renov - MAR »

Public visé : Architectes, Maîtres d'œuvre, bureaux d'études

Pré-requis : avoir une expérience dans le bâtiment et des connaissances en isolation, équipements de ventilation, chauffage et production d'ECS

Objectifs :

- Comprendre et maîtriser les différentes missions du MAR
- Maîtriser les aides financières à la rénovation
- Savoir analyser un audit énergétique et accompagner le ménage dans son projet de rénovation
- Préparer le dossier de demande d'agrément MAR

Programme :

JOUR 1

1. Le rôle et les missions du MAR

- 1.1 Qui peut être MAR et pour quels types de projets de rénovation ?
- 1.2 Le rôle et les missions du MAR (prestations obligatoires, renforcées et facultatives)
- 1.3 Les textes réglementaires et le calendrier d'application
- 1.4 Le contrat MAR et son financement

2. L'état des lieux et l'audit énergétique

- 2.1 La première visite et l'évaluation du niveau de dégradation / insalubrité du logement ainsi que le niveau d'autonomie du ménage (analyse des outils mis à disposition par l'ANAH et démarche)
- 2.2 L'audit énergétique : identifier le rôle du MAR en fonction de la situation (audit déjà réalisé, audit sous-traité ou audit réalisé par le MAR)
- 2.3 Analyse d'un audit énergétique et conditions d'utilisation pour l'élaboration du projet de rénovation

3. L'estimation des aides financières à la rénovation

- 3.1 Ma Prime Renov – parcours accompagné : montants des aides et exigences
- 3.2 Les autres aides cumulables avec MaPrimeRenov
- 3.3 Les taux de TVA
- 3.4 Estimer le montant des aides à partir des résultats de l'audit énergétique

JOUR 2

4. Le programme de travaux et le choix des entreprises

- 4.1 Les travaux éligibles et les critères de performance à respecter
- 4.2 Retours d'expériences sur les combinaisons de travaux et les performances énergétiques après travaux
- 4.3 Le choix des entreprises de travaux – comment les identifier et vérifier leur certificat RGE
- 4.4 Le rôle du MAR dans la consultation des entreprises et la validation des devis (exigences à respecter au niveau des devis)

5. L'accompagnement du ménage pour la demande des aides financières

- 5.1 Le rôle du MAR
- 5.2 Le contenu du dossier de demande d'aides
- 5.3 Les règles à respecter

6. L'accompagnement du ménage dans le suivi des travaux

- 6.1 Le rôle du MAR et ses limites de prestations par rapport à une maîtrise d'œuvre
- 6.2 Les outils mis à disposition du ménage (fiches d'autocontrôle et de réception de travaux)
- 6.3 La 2eme visite sur site à la réception des travaux
- 6.4 Les règles de bonne utilisation du logement
- 6.5 Le rapport d'accompagnement à remettre à l'ANAH

7. Le dossier de demande d'agrément MAR

- 7.1 La démarche et le contenu du dossier
- 7.2 Analyse des pièces justificatives à fournir et aide au montage du dossier.

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques : présentation Powerpoint, photos
- Etudes de cas (fil rouge)
- Mises en situation

Moyens d'évaluation :

Les stagiaires sont soumis à une évaluation de leurs connaissances sous la forme de QCM en fin de formation.

Moyens Techniques :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur

Formateur :

Martial CHEVALIER : auditeur qualifié RGE études en maison individuelle et copropriétés.

Informations pratiques :

Lieu *: Centre de formation TY eco²-Zone Artisanale de la Touche-35890 BOURG DES COMPTES

Durée : 14 h (2 jours)

Tarifs : 700€ HT et 840 € TTC

* Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder ou suivre une formation, n'hésitez pas à nous prévenir afin que nous prenions les mesures nécessaires.